

**Arrêté n° SG-2025-12**

Nature : Institutions et vie politique (5.4)

**Délégation de fonction et de signature données à Monsieur Christophe CERTIN**

Le Maire de Francheville,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-18, L2122-22, L2122-23, L2122-30 ;**VU** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 février 2025 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du Conseil Municipal et notamment à l'élection du Maire, Madame Claire POUZIN ;**VU** la délibération n°2025-02-02 du 07 février 2025 concernant la détermination du nombre d'adjoints ;**VU** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 février 2025 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de 9 adjoints dont Monsieur Christophe CERTIN au rang de 8ème adjoint ;**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article L2122-18 du CGCT, le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;**ARRÊTE****ARTICLE 1** : Il est donné délégation de fonction à Monsieur Christophe CERTIN, 8ème adjoint, en ce qui concerne la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Dans ces domaines il assurera la représentation de Madame le Maire ainsi que les fonctions et missions relatives :

- La petite enfance :
  - Etablissements d'accueil (crèches, Relais d'Assistantes Maternelles, Lieu d'Accueil Enfants Parents)
  - Médiation familiale
  - Relations avec les partenaires et contrats
  
- L'enfance :
  - Etablissements scolaires
  - Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
  - Séjours
  - Restauration scolaire
  - Relations avec les partenaires et contrats

- La jeunesse
  - Accompagnement des jeunes
  - Développement des relations avec la jeunesse
  - Loisirs et séjours
  - Prévention

**ARTICLE 2 :** Il est également donné délégation de signature à Monsieur Christophe CERTIN pour l'ensemble des actes nécessaires à l'exercice des fonctions déléguées :

- Charte,
- courriers,
- arrêtés
- déclarations
- certificats
- attestations
- autorisations
- contrats de dette, conventions
- contrats
- récépissés
- notifications
- bons de commande
- engagements financiers et tous autres actes se rapportant à la matière déléguée

La délégation de fonction et de signature s'étend aux décisions prises en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales par délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122-22 du CGCT) dans les domaines de compétence délégués.

**ARTICLE 3 :** Cette délégation de signature s'étend à la légalisation de signature, toutes autorisations liées aux opérations funéraires et à la gestion des concessions funéraires y compris les autorisations de travaux

**ARTICLE 4 :** La signature de Monsieur Christophe CERTIN devra être précédée de la mention : « Par délégation de Madame le Maire »

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Rhône
- Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Lyon
- Monsieur le Trésorier Principal
- L'intéressé



Fait à Francheville, le 10 février 2025,

Claire POUZIN  
Maire de FRANCHEVILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CP', written over a white background.

Christophe CERTIN  
8<sup>ème</sup> adjoint

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20250210-SG-2025-12-AR  
Date de réception préfecture : 12/02/2025